

PREPARATION DU CERTIFICAT "SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL" (SST)

<p>◆ Public concerné, conditions d'admission, effectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Public concerné : <ul style="list-style-type: none"> - Assistant maternel - Garde d'enfant à domicile - Assistant de vie - Employés familiaux ▪ Conditions d'admission : <ul style="list-style-type: none"> - Être agréé par le Conseil Départemental (assistant maternel) - Être en activité (avoir au moins un employeur) - Obtenir l'accord d'un employeur de son choix pour pouvoir partir en formation. ▪ Groupe : 4 à 12 personnes
<p>◆ Pré-requis : Aucun</p>
<p>◆ Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Être en capacité d'intervenir pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise. ▪ Mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail dans le respect de l'organisation de l'établissement et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention
<p>◆ Contenus/savoirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Situer le cadre juridique de son intervention. ▪ Réaliser une protection adaptée. ▪ Examiner la victime avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir. ▪ Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes. ▪ Secourir la victime de manière appropriée. ▪ Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise. ▪ Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention.
<p>◆ Modalités pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Méthode active ▪ Méthode magistrale ▪ Méthode démonstrative ▪ Partages d'expériences
<p>◆ Modalité d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en situation
<p>◆ Validation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail ▪ Attestation de fin de formation ▪ Passeport de formation

<p>◆ Durée : 14 heures (2 jours)</p>
<p>◆ Lieu et dates</p> <p>Chemillé</p> <ul style="list-style-type: none"> - 13/04/2023 et 14/04/2023 - 11/09/2023 et 12/09/2023
<p>◆ Accessibilité handicap : Contactez Mme Saint-Lô pour évoquer d'éventuelles spécificités et un accompagnement personnalisé, si besoin.</p>
<p>◆ Réussite et satisfaction en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réussite : 100 % des candidats ont obtenus le certificat SST - Satisfaction : 89,2 % ont été satisfaits ou très satisfaits de la formation
<p>◆ Contacts : Hélène Saint-Lô (responsable formation continue) Ou Véronique Drouet (secrétaire) 02-41-30-61-80 chemille@cneap.fr</p>

MAJ : le 22/02/2023